

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020422 – AFR 25/017/02

Action complémentaire sur l'AU 177/02 (AFR 25/013/02) du 13 juin 2002

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE / USAGE ABUSIF DE LA FORCE PAR LA POLICE

ÉTHIOPIE

Birru Bale (h), ancien haut fonctionnaire de la zone de Sidama
Tamire Tessema (h)
Tsfaye Adola (h)
Basha Bariso (h)
de très nombreuses autres personnes, dont des enfants

nouveaux noms :

Tamru Debessa Shire (h), membre du conseil de la zone de Sidama
Samuel Gerasa Sanchamo (h), fonctionnaire chargé de l'agriculture régionale
Petros Chama (h), employé municipal
Alemu Esayas Ataro (h), inspecteur de police
Seyoum Sunbaso (h), chauffeur
Yakob Shefe Buche (h), 15 ans, élève
Samuel Efo Aneso (h), 20 ans, élève
Hatiya Ware Guto (h), enseignant
Tsfaye Genbusa (h), commerçant
Matemos Letimos Yona (h), fermier
Solomon Shemana Lala (h) } salariés de l'association pour le développement de Sidama
Alemu Negussie Gasara (h) }

Londres, le 28 juin 2002

D'après les informations reçues, 80 personnes – y compris celles dont les noms figurent ci-dessus – ont comparu devant un tribunal et ont été remises en détention pour supplément d'investigation, dans la ville d'Awassa, le 21 juin. Elles avaient été arrêtées à la suite d'une manifestation qui s'était déroulée le 24 mai. Ces personnes sont détenues au secret et l'on craint qu'elles ne soient victimes de torture ou de mauvais traitements.

Le 24 mai, les forces de police ont ouvert le feu sur quelque 7 000 manifestants non violents dans la ville d'Awassa, capitale de la région des Peuples, nations et nationalités du sud et où se trouve une zone essentiellement habitée par des membres de la " nationalité " (ou groupe ethnique) sidama. Les manifestants, qui étaient du groupe ethnique sidama, protestaient contre le projet des autorités de modifier le statut d'Awassa.

Selon les autorités régionales, 15 manifestants et deux policiers auraient été tués au cours de ces événements, mais d'autres sources affirment que les deux policiers ont été tués au cours d'un échange de tirs entre membres des forces de l'ordre. Le Conseil éthiopien des droits humains, qui a un bureau à Awassa, a rendu publics les noms de 25 personnes tuées et 26 autres blessées. Cependant, des sources appartenant à l'opposition affirment que le nombre de morts est en réalité plus élevé.

À la chambre des Représentants du peuple (chambre basse du Parlement), des membres de l'opposition et de la région des Peuples, nations et nationalités du sud ont demandé l'ouverture d'une enquête fédérale indépendante sur ces homicides, mais le président de séance a décrété que cette question relevait de la compétence de la région et non de la Fédération. Un fonctionnaire de la région des Peuples, nations et nationalités du sud a déclaré qu'une enquête était en cours sans donner plus de précision et a rejeté les allégations de brutalités policières.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par le sort des personnes arrêtées à Awassa à la suite d'une manifestation qui s'est tenue le 24 mai, et exhortez les autorités à veiller à ce que les personnes arrêtés soient relâchées, à moins qu'elles ne soient inculpées d'infractions prévues par la loi et jugées équitablement dans les plus brefs délais ;

– demandez instamment qu'elles soient autorisées sans délai à entrer en contact avec leur famille, à consulter des avocats, et à bénéficier de tous les soins médicaux éventuellement requis par leur état de santé ;

– soulignez que les personnes de moins de dix-huit ans qui figurent au nombre des détenus doivent être traitées conformément aux dispositions de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, à laquelle l'Éthiopie est partie, en insistant sur le fait que les enfants accusés d'infractions pénales doivent être jugés par des juridictions pour mineurs, que les enfants privés de leur liberté doivent être séparés des adultes, et que toute décision concernant un enfant doit être prise en tenant compte des besoins des personnes de son âge et en accordant une importance primordiale à l'intérêt supérieur de l'enfant ;

– demandez que soit ouverte une enquête indépendante et impartiale, aux niveaux fédéral et régional, afin de faire la lumière sur les homicides de manifestants survenus le 24 mai ;

– demandez que soit ouverte une enquête indépendante et impartiale afin de déterminer si les membres des forces de sécurité qui ont ouvert le feu sur des manifestants à Awassa le 24 mai ont fait un usage abusif de la force, et transgressé les dispositions du Code de conduite des Nations unies pour les responsables de l'application des lois ou des Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois.

APPELS À :

Président de la région des Peuples, nations et nationalités du sud :

President of the Southern Region State Council
PO Box 18, Awassa
Éthiopie

Télégrammes : Southern Region President, Awassa, Éthiopie

Formule d'appel : *Dear Regional President,* / Monsieur le Président,

Responsable de la police :

Major Befkadu Tolera
Federal Commissioner of Police
Ministry of Justice
PO Box 21321, Addis Ababa
Éthiopie

Fax : + 251 1 517775

Formule d'appel : *Dear Commissioner,* / Monsieur,

Ministre de la Justice :

Mr Harke Haroye
Minister of Justice, Ministry of Justice
PO Box 1370, Addis Ababa
Éthiopie

Fax : + 251 1 517775

Formule d'appel : *Dear Minister,* / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Premier ministre :

His Excellency Meles Zenawi
Prime Minister, Office of the Prime Minister
PO Box 1031, Addis Ababa
Éthiopie

Fax : + 251 1 552020

Formule d'appel : *Your Excellency,* / Monsieur le Premier Ministre,

Directeur de la Sécurité :

Mr Getachew Assefa
General Manager of Public Security
Office of the Prime Minister
PO Box 1031, Addis Ababa
Éthiopie

Fax : + 251 1 552020

Formule d'appel : *Dear Sir,* / Monsieur le Directeur,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Éthiopie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 9 AOUT 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*